

## Dispositif de formation cadres techniques

La FFVoile souhaite renforcer le dispositif de formation et ouvrir aux entraîneurs certifiés FFVoile (obtention du diplôme fédéral) l'accès aux entretiens de l'INSEP, à la FPC et aux formations continues organisée par la FFVoile.

### 1° Dispositif d'inscription et de financement aux entretiens de l'INSEP et aux modules INSEP de Formation Professionnelle Continue.

*Cf. document joint de présentation de l'offre Insep pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014*

✚ Les modules « Communs » destinés à l'ensemble des cadres d'Etat et de droit privé:

- **Entraîneurs** (Pôle, Equipe nationale, Directeurs d'équipe)
- **Chefs de projet** (développement, formation, ...)

✚ Les modules destinés à un public ciblé « Entraîneurs » (avec 50% de mission d'entraînement).

- Modules « techniques » axés sur la maîtrise d'outils au service de la performance de haut niveau,
- Modules « réflexion métier » centrés sur des thématiques professionnelles d'entraîneur « chef de projet de performance »

✚ Les conditions de prise en charge :

- **Pour les entraîneurs certifiés FFVoile :**

Les entraîneurs souhaitant participer à un module de FPC INSEP doivent obtenir l'accord préalable de leur employeur avant de faire une demande à la FFVoile (le contenu de la formation doit être en rapport avec leurs fonctions d'entraîneur).

**Après accord de la fédération (mission Formation et Emploi),** vous pourrez vous inscrire directement à la formation en contactant à l'Insep Cécile MORLET ([cecile.morlet@insep.fr](mailto:cecile.morlet@insep.fr) 01 41 74 43 38)

Financement de la formation : il vous appartient de vous rapprocher de votre employeur qui pourra solliciter une demande de prise en charge par l'OPCA collecteur concerné. En cas de difficulté, la fédération reste à votre disposition pour étudier votre dossier.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Le coût des formations INSEP :

- Frais pédagogiques : 175 euros /j.
- Hébergement : Pension Complète Double : 74 euros/J ; 1/2 /Pension : 64 euros/J.
- + frais de déplacement (SNCF 2<sup>ème</sup> classe)

- **Pour les cadres d'état avec 50% de missions d'entraînement :**

Les cadres concernés souhaitant participer à une session de FPC INSEP doivent obtenir l'accord préalable du DTN avec copie au chargé de la mission formation (le contenu de la formation doit être en rapport avec leur fonction d'entraîneur), et **l'accord de la DR pour la prise en charge.**

**Après accord du DTN et de la DR**, vous pourrez vous inscrire directement à la formation en contactant à l'Insep Cécile MORLET ([cecile.morlet@insep.fr](mailto:cecile.morlet@insep.fr) - 01 41 74 43 38)

Financement de la formation : il vous appartient de vous rapprocher de vos directions régionales pour la demande de financement de vos formations.

Le coût des formations INSEP :

- Frais pédagogiques : 175 euros /j, pris en charge directement par le ministère des sports
- Hébergement : Pension Complète Double : 74 euros/J ; 1/2 /Pension : 64 euros/J.
- + frais de déplacement (SNCF 2<sup>ème</sup> classe)

- **Pour les entraîneurs nationaux sous contrat PO :**

Les entraîneurs souhaitant participer à une session de FPC INSEP doivent obtenir l'accord préalable du DTN avec copie au chargé de la mission formation (le contenu de la formation doit être en rapport avec leur fonction d'entraîneur).

**Après accord du DTN**, vous pourrez vous inscrire directement à la formation en contactant à l'Insep Cécile MORLET ([cecile.morlet@insep.fr](mailto:cecile.morlet@insep.fr) - 01 41 74 43 38)

Financement de la formation : par la FFVoile en fonction du volume budgétaire.

Le coût des formations INSEP :

- Frais pédagogiques : 175 euros /j, pris en charge directement par le ministère des sports
- Hébergement : Pension Complète Double : 74 euros/J ; 1/2 /Pension : 64 euros/J.
- Déplacement : SNCF 2<sup>ème</sup> classe

## **2° Dispositif d'inscription et de financement de la formation continue organisé par la FFVoile :**

- **Pour les entraîneurs certifiés FFVoile :**

**Après accord de l'employeur**, les entraîneurs certifiés FFVoile peuvent s'inscrire aux formations continues qui sont organisées par la FFVoile. Les inscriptions se font via la Fédération Française de Voile qui prend en charge les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation.

Les frais de déplacement restent à la charge de l'employeur (club, ligue, cdv, des pôles ou secteurs) après accord préalable.

- **Pour l'ensemble des cadres d'Etat :**

Les cadres d'état peuvent s'inscrire aux formations continues qui sont organisées par la FFVoile, les inscriptions se font via la Fédération Française de Voile qui prend en charge les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation.

Les frais de déplacement restent à la charge des structures de rattachement, des ligues ou des départements.